

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée	•	
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Seule l'habitation bifamiliale isolée est permise.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée	•	
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION

Norme	Minimum	Maximum
Marge avant	7,5m	8,5m
Marge arrière	9m	
Marge latérale	2m	
Marges latérales sommatives	6m	
Hauteur	4,5m	9,0m
Nombre d'étages	1	2
Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES

Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES

- Note 1: Seule l'habitation bifamiliale isolée est permise.
- Note 2:
- Note 3:
- Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée	•		
	H2: Unifamiliale jumelée	•		
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1	
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
C12: Établissement d'hébergement				
Industrie				
I1: Industrie artisanale				
I2: Industrie légère				
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Seule l'habitation bifamiliale isolée est permise.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-4

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée		•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		•	1
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Seule l'habitation bifamiliale isolée est permise.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-5

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée	•		
	H2: Unifamiliale jumelée	•		
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
I2: Industrie légère				
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-6

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée		•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-7

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée		•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Hauteur moy. hors sol du sous-sol	0,8m	1,3m

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-8

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
	Habitation		
	H1: Unifamiliale isolée	•	
	H2: Unifamiliale jumelée	•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1
	H4: Multifamiliale et collective		
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
	Commerces de consommation et de services		
	C1: Commerces et services de quartier		
	C2: Services professionnels et administratifs		
	C3: Vente au détail et services		
	C4: Centre commercial et immeuble commercial		
	C5: Commerces et services liés à l'automobile		
	C6: Poste d'essence		
	C7: Commerces et services générateurs d'espace		
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
	C9: Établissement érotique		
	C10: Restauration		
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
	C12: Établissement d'hébergement		
	Industrie		
	I1: Industrie artisanale		
	I2: Industrie légère		
	I3: Industrie lourde		
	I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
	Public		
	P1: Équipement religieux		
	P2: Établissement d'éducation et de formation		
	P3: Établissement de santé et de services sociaux		
	P4: Services municipales et gouvernementaux		
	Culturelle, récréative et de loisirs		
	R1: Loisir intérieur		
	R2: Loisir extérieur léger	•	
	R3: Loisir extérieur de grande envergure		
	R4: Loisir à contrainte élevée		
	R5: Espace de conservation naturelle		
	Production et extraction de richesses naturelles		
	E1: Exploitation agricole		
	E2: Exploitation forestière		
	E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H3)		4

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Texte
	Note 1: Seule l'habitation en rangée est permise, voir l'article 4.4.1 du règlement de zonage.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-9

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	4632 - Stationnement extérieur (non résidentiel)	• (Note 1)	

NOTES	Note 1: Le stationnement extérieur non résidentiel est exclusivement permis sur le lot 3 951 356 avec un certificat d'occupation.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-10

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	1
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Tel que précisé à l'article 9.15.3 du règlement de zonage, un écran tampon d'une largeur minimale de 5 mètres se doit d'être aménagé entre la zone industrielle et la zone résidentielle (voir précision dans le règlement).
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-12

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée	•		
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
C12: Établissement d'hébergement				
Industrie				
I1: Industrie artisanale				
I2: Industrie légère				
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-14

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		

USAGES



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	●	1 et 2
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	●	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle	●	
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Hauteur moy. hors sol du sous-sol	0,8m	1,3m

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Tel que précisé à l'article 9.15.3 du règlement de zonage, un écran tampon d'une largeur minimale de 5 mètres se doit d'être aménagé entre la zone industrielle et la zone résidentielle (voir précision dans le règlement).
	Note 2: Dans la zone sensible au bruit routier tel qu'identifié au plan de zonage, des mesures d'atténuation prévues à l'article 16.4 devront être prévues.
	Note 3:
	Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RB-17

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée	•		
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7 m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur		10,0m
	Nombre d'étages	2	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RH-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	1
	H2: Unifamiliale jumelée		•	1
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		•	1
	H4: Multifamiliale et collective		•	1
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	8

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Les projets d'ensemble sont permis en conformité aux dispositions du chapitre 17 du règlement de zonage.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RH-2

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée	●		1
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	●		1
	H4: Multifamiliale et collective	●		1
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	●			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	2	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)		4

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	1
	H2: Unifamiliale jumelée		•	1
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		•	1
	H4: Multifamiliale et collective		•	1
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	2	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	8

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Les projets d'ensemble sont permis en conformité aux dispositions du chapitre 17 du règlement de zonage.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RH-4

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective	●	1
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	●	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	7,0m	12,0m
	Nombre d'étages	3	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	6	6

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Texte
	Note 1: Les mesures relatives à la protection des rives apparaissant au chapitre 14 du règlement de zonage sont à respecter.
	Note 2:
	Note 3:
Note 4:	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RH-5

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective	●	1 et 2
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	●	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle	●	
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	7,0m	15,0m
	Nombre d'étages	2	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	120 m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	6	16

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Les projets d'ensemble sont permis en conformité aux dispositions du chapitre 17 du règlement de zonage
	Note 2: Malgré l'article 4.6.1 du règlement de lotissement 03-17, la longueur minimale d'un îlot résidentiel peut être réduite à 100 mètres.
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée	●	1
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	●	1
H4: Multifamiliale et collective	●	1
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	●	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	2	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	8

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Les projets d'ensemble sont permis en conformité aux dispositions du chapitre 17 du règlement de zonage.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile	•	
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	10,0m
	Marge arrière	6m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	5,5m
	Nombre d'étages	1	1
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3
	Superficie du bâtiment	50m ²	
	Nombre de logements (classe H5)		1

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: RM-2

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	1
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION

Norme	Minimum	Maximum
Marge avant	3m	5m
Marge arrière	3m	
Marge latérale	2m	
Marges latérales sommatives	6m	
Hauteur	3m	5,5m
Nombre d'étages	1	2
Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)	0.1	0.3
Superficie du bâtiment	25m ²	60m ²
Nombre de logements (classe H1)		1

USAGES SPÉCIFIQUES

Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES

Note 1: Seules les mini-maisons sont permises.
Note 2:
Note 3:
Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: M-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée	•	
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	
H4: Multifamiliale et collective	•	
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques	•	1
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier	•	
C2: Services professionnels et administratifs	•	
C3: Vente au détail et services	•	
C4: Centre commercial et immeuble commercial	•	
C5: Commerces et services liés à l'automobile	•	
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration	•	
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement	•	
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		

USAGES



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	4

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C4 - 5001: Centre commercial superrégional		•
	C12 - 5831 : Hôtel / hôtels-motels		•
	C12 - 5832 : Motel		•

NOTES	Note 1:
	Un seul logement maximum par habitation mixte.
	Note 2:
Note 3:	
Note 4:	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: M-2

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2



USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée	•	
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1
H4: Multifamiliale et collective	•	
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques	•	2
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier	•	
C2: Services professionnels et administratifs	•	
C3: Vente au détail et services	•	
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile	•	
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement	•	
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		

MARGES ET ÉDIFICATION

Norme	Minimum	Maximum
Marge avant	7,5m	
Marge arrière	9m	
Marge latérale	2m	
Marges latérales sommatives	6m	
Hauteur	4,5m	12,0m
Nombre d'étages	1	3
Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
Superficie du bâtiment	60m ²	
Nombre de logements (classe H4)		6

USAGES SPÉCIFIQUES

Classe d'usage	Autorisé	Refusé
C7 - 6344: Entreprise d'aménagement paysager	•	
C12 - 5831 : Hôtel / hôtels-motels		•
C12 - 5832 : Motel		•
4632 - Stationnement extérieur	• (Note 3)	

NOTES

- Note 1: Les habitations bifamiliales jumelées ne sont pas permises.
- Note 2: Un seul logement maximum par habitation mixte.
- Note 3: Contingemment à un seul usage de la classe 4632 - Stationnement extérieur
- Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
	Habitation		
	H1: Unifamiliale isolée	•	
	H2: Unifamiliale jumelée	•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1
	H4: Multifamiliale et collective	•	
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques	•	2
	Commerces de consommation et de services		
	C1: Commerces et services de quartier	•	
	C2: Services professionnels et administratifs	•	
	C3: Vente au détail et services	•	
	C4: Centre commercial et immeuble commercial		
	C5: Commerces et services liés à l'automobile		
	C6: Poste d'essence		
	C7: Commerces et services générateurs d'espace		
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
	C9: Établissement érotique		
	C10: Restauration		
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
	C12: Établissement d'hébergement	•	
	Industrie		
	I1: Industrie artisanale		
	I2: Industrie légère		
	I3: Industrie lourde		
	I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
	Publique		
	P1: Équipement religieux		
	P2: Établissement d'éducation et de formation		
	P3: Établissement de santé et de services sociaux		
	P4: Services municipales et gouvernementaux		
	Culturelle, récréative et de loisirs		
	R1: Loisir intérieur		
	R2: Loisir extérieur léger	•	
	R3: Loisir extérieur de grande envergure		
	R4: Loisir à contrainte élevée		
	R5: Espace de conservation naturelle		
	Production et extraction de richesses naturelles		
	E1: Exploitation agricole		
	E2: Exploitation forestière		
	E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	6

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C4 - 5001: Centre commercial superrégional		•
	C12 - 5831 : Hôtel / hôtels-motels		•
	C12 - 5832 : Motel		•

NOTES	Texte
	Note 1: Les habitations bifamiliales jumelées ne sont pas permises.
	Note 2: Un seul logement maximum par habitation mixte.
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: M-4

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée		•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		•	1
	H4: Multifamiliale et collective		•	
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		•	2
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier		•	
	C2: Services professionnels et administratifs		•	
	C3: Vente au détail et services		•	
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
C12: Établissement d'hébergement				
Industrie				
I1: Industrie artisanale				
I2: Industrie légère				
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	6

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C4 - 5010: Immeuble commercial	•	

NOTES	Note 1: Les habitations bifamiliales jumelées ne sont pas permises.
	Note 2: Un seul logement maximum par habitation mixte.
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: M-5

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée		•	
	H2: Unifamiliale jumelée		•	
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		•	1
	H4: Multifamiliale et collective		•	
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		•	2
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier		•	
	C2: Services professionnels et administratifs		•	
	C3: Vente au détail et services		•	
	C4: Centre commercial et immeuble commercial		•	
	C5: Commerces et services liés à l'automobile		•	
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration		•	
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement		•	
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger		•		
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0,4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	8

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C4 - 5001: Centre commercial superrégional		•
	C12 - 5831 : Hôtel / hôtels-motels		•
	C12 - 5832 : Motel		•

NOTES	Note 1: Les habitations bifamiliales jumelées ne sont pas permises.
	Note 2: Un seul logement maximum par habitation mixte.
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: C-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier	●		
	C2: Services professionnels et administratifs	●		
	C3: Vente au détail et services	●		
	C4: Centre commercial et immeuble commercial	●		
	C5: Commerces et services liés à l'automobile	●		
	C6: Poste d'essence	●		
C7: Commerces et services générateurs d'espace	●			
C8: Commerces de détail à contraintes élevées	●			
C9: Établissement érotique				
C10: Restauration	●			
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis	●			
C12: Établissement d'hébergement	●			
Industrie				
I1: Industrie artisanale	●			
I2: Industrie légère	●			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux	●			
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	●			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée	●			
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C8 - 6498: Service de soudure		●
	C8 - 6643: Service de bétonnage		●
	C8 - 6647: Entreprise de démolition		●
	5432: Marché public	●	
	4611: Garage de stationnement pour automobiles (fourrière)	●	

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: C-2

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier	●		
	C2: Services professionnels et administratifs	●		
	C3: Vente au détail et services	●		
	C4: Centre commercial et immeuble commercial	●		
	C5: Commerces et services liés à l'automobile	●		
	C6: Poste d'essence	●		
	C7: Commerces et services générateurs d'espace	●		
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées	●		1
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration	●		
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis	●		
	C12: Établissement d'hébergement	●		
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux	●			
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	●			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée	●			
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C8 - 6498: Service de soudure		●
	C8 - 6643: Service de bétonnage		●
	C8 - 6647: Entreprise de démolition		●

NOTES	Note 1: Contingentement à un seul usage de la classe 637 - Entreposage et service d'entreposage et à deux usages de la classe 461 - Garage de stationnement pour automobiles
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: I-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs	•		1
	C3: Vente au détail et services	•		2
	C4: Centre commercial et immeuble commercial	•		
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace	•		3
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale	•		3
	I2: Industrie légère	•		3
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger				
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0,9

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	I4 - 344: Industrie de carrosseries de camion, d'autobus et de remorques	•	
	P2 - 683: Formation spécialisée	•	
	2510: Incubateur industriel (selon le type d'usage permis dans la zone)	•	

NOTES	Note 1: La superficie minimale par établissement est de 50 m2 et de 150 m2 pour un bâtiment. De plus la localisation du commerce doit être en façade.		
	Note 2: La superficie minimale par établissement est de 100 m2 et de 200 m2 pour un bâtiment. De plus la localisation du commerce doit être en façade.		
	Note 3: L'entreposage de tous types de matériel et / ou de produits n'est autorisé qu'à l'intérieur d'un bâtiment, excepté pour les remorques ne servant pas à des fins d'entreposage.		
	Note 4:		

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: I-2

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile	•		
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace	•		
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées	•		
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
C12: Établissement d'hébergement				
Industrie				
I1: Industrie artisanale				
I2: Industrie légère	•			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger				
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.9

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	I4 - 364 / 365: Industrie de produits en béton / Industrie du béton préparé	•	
	4632: Stationnement extérieur (non résidentiel)	•	

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: PI-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2



USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier administratifs		
C3: Vente au détail et services	•	
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile	•	
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace	•	
C8: Commerces de détail à contraintes élevées	•	
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale	•	
I2: Industrie légère	•	
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		

MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	10m (note 1)	
	Marge arrière	5m	
	Marge latérale	4m	
	Marges latérales sommatives	10m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)	0.05	0.8
	Superficie du bâtiment	300m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	2510: Incubateur industriel (selon le type d'usage permis dans la zone)	•	
	637: Entreposage et service d'entreposage		•
	C4 - 5010: Immeuble commercial	•	
	C8 - 6647: Entreprise de démolition 461: Garage de stationnement pour automobiles		•

NOTES	Note 1: La marge avant minimale est de 15 mètres lorsqu'il y a un ou des aires de stationnements aménagés en façade.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace	•		
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées	•		2
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale	•		
	I2: Industrie légère	•		
	I3: Industrie lourde			
	I4: Industrie de mise en valeur et de récupération			
	Publique			
	P1: Équipement religieux			
	P2: Établissement d'éducation et de formation			
	P3: Établissement de santé et de services sociaux			
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	10m (note 1)	
	Marge arrière	5m	
	Marge latérale	4m	
	Marges latérales sommatives	10m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)	0.05	0.8
	Superficie du bâtiment	300m2	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	2510: Incubateur industriel (selon le type d'usage permis dans la zone)	•	
	P2 - 683: Formation spécialisée	•	
	3252 - Industrie de fils et câbles métalliques	•	
	644 - Service réparation et d'entretien de véhicules lourds	•	

NOTES	Note 1: La marge avant minimale est de 15 mètres lorsqu'il y a un ou des aires de stationnements aménagés en façade.
	Note 2: Contingentement à deux usages de la classe 637 - Entreposage et service d'entreposage et à un seul usage de la classe 461 - Garage de stationnement pour automobiles
	Note 3:
	Note 4:

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace	•	
C8: Commerces de détail à contraintes élevées	•	3
C9: Établissement érotique	•	2
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère	•	
I3: Industrie lourde	•	
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération	•	
Publicque		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		

USAGES



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	10m (note 1)	
	Marge arrière	5m	
	Marge latérale	4m	
	Marges latérales sommatives	10m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)	0.05	0.8
	Superficie du bâtiment	300m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	2510: Incubateur industriel (selon le type d'usage permis dans la zone)	•	
	4612: Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure)	•	

NOTES	Note 1: La marge avant minimale est de 15 mètres lorsqu'il y a un ou des aires de stationnements aménagés en façade.
	Note 2: L'affichage ne devra pas être visible de l'autoroute 20 et doit obligatoirement être installée sur le terrain de l'usage.
	Note 3: Contingentement à un seul usage de la classe 637 - Entreposage et service d'entreposage et à deux usages de la classe 461 - Garage de stationnement pour automobiles (incluant 4612 - Garage de stationnement pour véhicules lourds)
	Note 4:

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective	•		
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier	•		
	C2: Services professionnels et administratifs	•		
	C3: Vente au détail et services	•		
	C4: Centre commercial et immeuble commercial	•		
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
	C12: Établissement d'hébergement			
	Industrie			
	I1: Industrie artisanale			
	I2: Industrie légère			
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation	•			
P3: Établissement de santé et de services sociaux	•			
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m2	
	Nombre de logements (classe H4)	4	12

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	P4 - 6722: Protection contre l'incendie et activités connexes	•	
	R1 - 7111: Bibliothèque	•	

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: P-2

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	
H2: Unifamiliale jumelée	•	
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée	•	1
H4: Multifamiliale et collective	•	
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs	•	
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux	•	
P2: Établissement d'éducation et de formation	•	
P3: Établissement de santé et de services sociaux	•	
P4: Services municipales et gouvernementaux	•	
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H4)	4	12

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	4219: Autre activités reliées au transport par autobus (terminus)	•	
	C8 - 4222: Garage municipal	•	

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: P-3

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation	•	
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux	•	
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur	•	
R2: Loisir extérieur léger	•	
R3: Loisir extérieur de grande envergure	•	
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle	•	
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.4

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	C2 - 6994: Association civique, sociale et fraternelle	•	

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: P-4

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage		Autorisé	Note
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
	C2: Services professionnels et administratifs			
	C3: Vente au détail et services			
	C4: Centre commercial et immeuble commercial			
	C5: Commerces et services liés à l'automobile			
	C6: Poste d'essence			
	C7: Commerces et services générateurs d'espace			
	C8: Commerces de détail à contraintes élevées			
	C9: Établissement érotique			
	C10: Restauration			
	C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis			
C12: Établissement d'hébergement				
Industrie				
I1: Industrie artisanale				
I2: Industrie légère				
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Publique				
P1: Équipement religieux	•			
P2: Établissement d'éducation et de formation	•			
P3: Établissement de santé et de services sociaux	•			
P4: Services municipales et gouvernementaux	•			
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur	•			
R2: Loisir extérieur léger	•			
R3: Loisir extérieur de grande envergure	•			
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole				
E2: Exploitation forestière				
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	12,0m
	Nombre d'étages	1	3
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.9

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
	4632: Stationnement extérieur (non résidentiel)	•	
	I4 - 5395: Vente au détail de matériaux de récupération (démolition)	•	
	C8 - 4222: Garage municipal	•	
	2740: Industrie de contenants en bois et de palettes en bois	•	

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: A-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	1
H2: Unifamiliale jumelée	•	1
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile	•	1
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile	•	2
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	•	
E2: Exploitation forestière	•	
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H5)		1

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Texte
	<p>Note 1: Aucun permis de construction pour une habitation ne peut être émis sauf pour les raisons suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Pour donner suite à un avis de conformité délivré par la CPTAQ permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des art. 31.1, 40 ou 105 de la LPTAA; 2) Pour donner suite à un avis de conformité délivré par la CPTAQ permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des art. 31, 101 ou 103 de la LPTAA; 3) Pour donner suite à une autorisation de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec donner suite à une demande produite à la CPTAQ avant le 18 septembre 2008, date de la décision de la CPTAQ en vertu de l'art. 59 de la LPTAA; 4) Pour donner suite aux deux seuls types de demande d'implantation d'une résidence toujours recevables à la CPTAQ, à savoir: <ol style="list-style-type: none"> a) pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la CPTAQ ou bénéficiant de droits acquis des art. 101, 103 ou 105 ou du droit de l'art. 31 de la LPTAA, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits; b) pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA à une fin autre que résidentielle. <p>Note 2: Permis en vertu d'un droit ou d'une autorisation reconnu par la commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).</p>

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	1
H2: Unifamiliale jumelée	•	1
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile	•	1
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	•	
E2: Exploitation forestière	•	
E3: Exploitation minière		

USAGES



	Norme	Minimum	Maximum
MARGES ET ÉDIFICATION	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Nombre de logements (classe H5)		1

	Classe d'usage	Autorisé	Refusé
USAGES SPÉCIFIQUES			

NOTES	<p>Note 1: Aucun permis de construction pour une habitation ne peut être émis sauf pour les raisons suivantes:</p> <p>1) Pour donner suite à un avis de conformité délivré par la CPTAQ permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 ou 105 de la LPTAA;</p> <p>2) Pour donner suite à un avis de conformité délivré par la CPTAQ permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 ou 103 de la LPTAA;</p> <p>3) pour donner suite à une autorisation de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec donner suite à une demande produite à la CPTAQ avant le 18 septembre 2008, date de la décision de la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la LPTAA;</p> <p>4) Pour donner suite aux deux seuls types de demande d'implantation d'une résidence toujours recevables à la CPTAQ, à savoir:</p> <p>a) pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la CPTAQ ou bénéficiant de droits acquis des articles 101, 103 ou 105 ou du droit de l'article 31 de la LPTAA, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;</p> <p>b) pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA à une fin autre que résidentielle.</p>
--------------	---

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: AD-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	●	1
H2: Unifamiliale jumelée		2
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	●	
E2: Exploitation forestière	●	
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Permis en vertu d'un droit ou d'une autorisation reconnu par la CPTAQ.
	Note 2: Résidence conforme à une autorisation ou une exclusion émise en vertu de la LPTAA avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C de Lotbinière (22 juin 2005).
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	1
H2: Unifamiliale jumelée		2
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier	•	1
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	•	
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
	Superficie du bâtiment (Habitation)	60 m2	
	Superficie du bâtiment (classe C1)	200 m2	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Permis en vertu d'un droit ou d'une autorisation reconnu par la CPTAQ.
	Note 2: Résidence conforme à une autorisation ou une exclusion émise en vertu de la LPTAA avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C de Lotbinière (22 juin 2005).
	Note 3:
	Note 4:

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	●	1
H2: Unifamiliale jumelée		2
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier	●	1
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	●	3
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
	Superficie du bâtiment	60m ²	
	Superficie du bâtiment (classe C1)	200 m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Permis en vertu d'un droit ou d'une autorisation reconnu par la CPTAQ.
	Note 2: Résidence conforme à une autorisation ou une exclusion émise en vertu de la LPTAA avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C de Lotbinière (22 juin 2005).
	Note 3: Seules les exploitations agricoles sans élevage sont autorisées.
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: AD-4

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	•	1
H2: Unifamiliale jumelée		2
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	•	
E2: Exploitation forestière	•	
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION

Norme	Minimum	Maximum
Marge avant	7,5m	
Marge arrière	9m	
Marge latérale	2m	
Marges latérales sommatives	6m	
Hauteur	4,5m	9,0m
Nombre d'étages	1	2
Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES

Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES

Note 1: Permis en vertu d'un droit ou d'une autorisation reconnu par la CPTAQ.
Note 2: Résidence conforme à une autorisation ou une exclusion émise en vertu de la LPTAA avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C de Lotbinière (22 juin 2005).
Note 3:
Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: AD-5

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée	●	1
H2: Unifamiliale jumelée		2
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle		
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole	●	
E2: Exploitation forestière	●	
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.2
	Superficie du bâtiment	60m ²	

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Permis en vertu d'un droit ou d'une autorisation reconnu par la CPTAQ. Aucun lotissement n'est permis.
	Note 2: Résidence conforme à une autorisation ou une exclusion émise en vertu de la LPTAA avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C de Lotbinière (22 juin 2005).
	Note 3:
	Note 4:

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE: API-1

Règlement de zonage 02-17, Annexe 2

USAGES	Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note	
	Habitation			
	H1: Unifamiliale isolée			
	H2: Unifamiliale jumelée			
	H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée			
	H4: Multifamiliale et collective			
	H5: Habitation unimodulaire et maison mobile			
	H6: Habitation mixte et gîtes touristiques			
	Commerces de consommation et de services			
	C1: Commerces et services de quartier			
C2: Services professionnels et administratifs				
C3: Vente au détail et services				
C4: Centre commercial et immeuble commercial				
C5: Commerces et services liés à l'automobile				
C6: Poste d'essence				
C7: Commerces et services générateurs d'espace				
C8: Commerces de détail à contraintes élevées				
C9: Établissement érotique				
C10: Restauration				
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis				
C12: Établissement d'hébergement				
Industrie				
I1: Industrie artisanale				
I2: Industrie légère				
I3: Industrie lourde				
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération				
Public				
P1: Équipement religieux				
P2: Établissement d'éducation et de formation				
P3: Établissement de santé et de services sociaux				
P4: Services municipales et gouvernementaux				
Culturelle, récréative et de loisirs				
R1: Loisir intérieur				
R2: Loisir extérieur léger				
R3: Loisir extérieur de grande envergure				
R4: Loisir à contrainte élevée				
R5: Espace de conservation naturelle				
Production et extraction de richesses naturelles				
E1: Exploitation agricole	●	1		
E2: Exploitation forestière	●	1		
E3: Exploitation minière				



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant	7,5m	8,5m
	Marge arrière	9m	
	Marge latérale	2m	
	Marges latérales sommatives	6m	
	Hauteur	4,5m	9,0m
	Nombre d'étages	1	2
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		0.3

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1: Seules les activités agricoles sans bâtiment et sans installation permanente sont permises.
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Publique		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle	•	
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant		
	Marge arrière		
	Marge latérale		
	Marges latérales sommatives		
	Hauteur		
	Nombre d'étages		
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4:

USAGES

Groupe et classe d'usage	Autorisé	Note
Habitation		
H1: Unifamiliale isolée		
H2: Unifamiliale jumelée		
H3: Bifamiliale, trifamiliale et maison en rangée		
H4: Multifamiliale et collective		
H5: Habitation unimodulaire et maison mobile		
H6: Habitation mixte et gîtes touristiques		
Commerces de consommation et de services		
C1: Commerces et services de quartier		
C2: Services professionnels et administratifs		
C3: Vente au détail et services		
C4: Centre commercial et immeuble commercial		
C5: Commerces et services liés à l'automobile		
C6: Poste d'essence		
C7: Commerces et services générateurs d'espace		
C8: Commerces de détail à contraintes élevées		
C9: Établissement érotique		
C10: Restauration		
C11: Bar, boîte de nuit et commerce au détail de vente de cannabis		
C12: Établissement d'hébergement		
Industrie		
I1: Industrie artisanale		
I2: Industrie légère		
I3: Industrie lourde		
I4: Industrie de mise en valeur et de récupération		
Public		
P1: Équipement religieux		
P2: Établissement d'éducation et de formation		
P3: Établissement de santé et de services sociaux		
P4: Services municipales et gouvernementaux		
Culturelle, récréative et de loisirs		
R1: Loisir intérieur		
R2: Loisir extérieur léger		
R3: Loisir extérieur de grande envergure		
R4: Loisir à contrainte élevée		
R5: Espace de conservation naturelle	•	
Production et extraction de richesses naturelles		
E1: Exploitation agricole		
E2: Exploitation forestière		
E3: Exploitation minière		



MARGES ET ÉDIFICATION	Norme	Minimum	Maximum
	Marge avant		
	Marge arrière		
	Marge latérale		
	Marges latérales sommatives		
	Hauteur		
	Nombre d'étages		
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S)		

USAGES SPÉCIFIQUES	Classe d'usage	Autorisé	Refusé

NOTES	Note 1:
	Note 2:
	Note 3:
	Note 4: